MAI 2011



RC-POS (10_POS_223) (min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

(10_POS_223) Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle

La commission était composée de:

Mmes Claudine Amstein, Martine Fiora-Guttmann, Michèle Gay Vallotton, Catherine Labouchère, Alessandra Silauri

et de MM. Olivier Feller, Jacques-André Haury, Olivier Kernen, Denis-Olivier, Maillefer, Gabriel Poncet, et Philippe Martinet confirmé dans sa fonction de président rapporteur.

Étaient également présents : MM. J.-C. Mermoud (Chef du DEC), L. Eperon (Chef de service du SELT) R. Conz (adjoint Chef d'unité Promotion économique) que nous remercions vivement pour toutes leurs explications toujours très claires et positives et Mme Sophie Métraux, secrétaire de la commission qui a tenu les notes de séance toujours claires et précises.

Dans son postulat, le député Jacques-André Haury propose une adaptation de la promotion économique à la croissance démographique actuelle.

Rappelons que les termes du postulat portent sur l'hypothèse que la promotion économique accentuerait une surchauffe économique dommageable en terme de développement durable, avec, comme principaux effets pervers éprouvés par la population, la pression sur le marché du logement et la saturation des infrastructures. La promotion économique serait aussi responsable de l'arrivée sur notre sol d'un nombre trop important de travailleurs et de cadres étrangers. Ces facteurs seraient dus à "une politique de promotion active, favorisant l'implantation d'entreprises étrangères dans le canton". La promotion économique exogène serait-elle responsable d'une grande part de notre croissance économique et par là des effets pervers constitués par l'arrivée d'un trop grand nombre de travailleurs étrangers ?

Lors de la séance de notre commission du 7 mars 2011, les commissaires ont appris que sur les 6'000 à 7'000 emplois créés dans le canton chaque année, probablement moins de 10% sont la résultante de la promotion économique, soit tout au plus 700 nouveaux emplois. Ce constat tend à

prouver clairement que l'attractivité économique naturelle du canton est beaucoup plus forte que toute politique de promotion.

La politique de la promotion économique, en particulier la politique des pôles de développement économique mise en place en 1996, a mis un temps certain avant de déployer ses effets. Si l'on en croit le *rapport " evaluanda sur l'évaluation de l'efficience et de l'efficacité de la promotion économique du canton de Vaud " publié en 2005*, les résultats en promotion économique, à cette époque, étaient mauvais. 6 ans après, le postulant semble dire le contraire. La promotion économique utile il y a une dizaine d'années pour redonner des couleurs à une économie fragilisée devrait-t-elle être dès maintenant modérée, au risque de se retrouver en situation de décroissance dans 5 à 10 ans avec des effets yo-yo toujours négatifs ?

La croissance économique est bien la meilleure garantie contre le chômage et les résultats pour Vaud sont excellents : durant les 5 dernières années, 42'000 emplois et 1'200 places d'apprentissageont été créées !

Les exonérations fiscales sont-elles vraiment responsables d'attirer sur notre sol des entreprises en particulier exogènes ? Selon l'adjoint Chef d'Unité de la Promotion économique du Département de l'Economie, les exonérations touchent des entreprises qui paieraient de toute façon peu ou pas d'impôts. D'ailleurs, on constate statistiquement que 2/3 des exonérations fiscales sont relatives à des projets endogènes et 1/3 le sont à l'égard de sociétés provenant de l'étranger!

La croissance aurait-elle des conséquences négatives en terme de développement durable pour ce qui concerne la conservation des surfaces agricoles nécessaires à notre alimentation? Certainement pas car dans notre canton de très importantes surfaces constructibles et légalisées réservées à de nouvelles entreprises ne sont pas encore utilisées. Mais surtout, il faut savoir que les zones agricoles sont inconstructibles et ne peuvent pas changer d'affectation à court terme!

Selon le postulat Haury, les économies d'énergies et de ressources seraient rendues plus difficiles par le développement économique de notre région. Cependant l'inverse est aussi à l'ordre du jour. Les nouvelles technologies qui ne peuvent se développer que grâce au développement de notre tissu industriel sont aussi sources d'économies. Par exemple, le développement de la technologie des supraconducteurs, plus globalement le développement des énergies renouvelables, permettent de développer la recherche et les emplois dans le canton comme le déclarait récemment la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro dans la presse locale.

Le canton de Vaud développe et dispose déjà d'une offre considérable dans le domaine de la formation en liaison avec la création et le développement de nouvelles entreprises de haute technologie, très souvent exogènes et il n'est certainement pas question de freiner le développement de l'EPFL et des hautes Ecoles qui jouent un rôle important dans le rayonnement de notre économie.

Quant à inciter les entreprises à s'implanter dans des régions du canton moins denses économiquement, s'il est possible de les y encourager, il est en revanche impossible de les y forcer. Des délocalisationsn'auraient, d'ailleurs, aucune influence globale sur le développement durable de notre canton!

Enfin, comme l'a rappelé le postulant, l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation entre la Suisse et l'UE et la situation économique favorable seraient responsables de l'afflux des travailleurs étrangers. C'est bien probable, mais si c'est le cas, la restriction des efforts de la promotion économique vaudoise aurait bien peu d'influence pour inverser ce processus!

Il est indéniable que le succès du développement économique vaudois et ses corollaires doivent être gérés, mais il est clair que le Conseil d'Etat s'y emploie. Il s'agit non pas d'agir sur la promotion économique, mais bien de structurer au mieux le développement du territoire et de renforcer les axes de mobilité afin de réguler correctement les effets de la démographie grandissante. Malheureusement, nous avons pris un trop grand retard dans ce domaine. Dans cette optique, le Plan Directeur Cantonal (PDCn) en cours de révision, sera, nous l'espérons, un outil important.

Renvoyer le postulat au CE, c'est lui demander de produire une étude pléthorique sur les faibles conséquences de notre politique de promotion économique sur la croissance démographique actuelle, c'est lui demander de proposer des mesures pour ralentir cette croissance, ce qui ne pourrait que concourir au développement du syndrome de l'ascenseur! Il faut être très prudent, lorsque l'Etat se mêle de freiner les équilibres économiques, il ouvre souvent la boîte de Pandore!

Il s'agit de ne pas faire de procès d'intention à la promotion économique. S'il est vrai qu'elle contribue à ce développement, (pas forcément aussi significativement que l'on est parfois tenté de le croire), se focaliser dessus comme solution aux défis qui se posent n'est pas opportun. Il faut plutôt ouvrir la réflexion au-delà du champ économique et embrasser les problèmes sous plusieurs angles afin de pouvoir y répondre le mieux possible. C'est donc une large réflexion qui s'avère nécessaire, notamment en terme d'aménagement du territoire, de logements, de mobilité et d'infrastructures, la prise en considération du postulat Haury ne conduirait pas dans cette voie.

Une minorité de la commission composée de Mmes Claudine Amstein, Martine Fiora-Guttmann, Catherine Labouchère, de Monsieur Olivier Feller et du soussigné recommande au Grand conseil de refuser le renvoi du postulat au Conseil d'Etat.

Vich, le 26 avril 2011.

Le rapporteur : (Signé) *Gabriel Poncet*